



Le 7 février 2019

DOSSIER DE PRESSE

EXTENSION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE D'IROISE : LES ENJEUX DU PROJET EN 9 QUESTIONS



*Vue depuis l'île de Litiri dans l'archipel de Molène –
Sébastien Brégeon / Agence française pour la biodiversité*

Contact presse

Fabienne QUEAU

Agence française pour la biodiversité

06 87 89 25 47 – fabienne.queau@afbiodiversite.fr

Qu'est-ce qu'une réserve naturelle nationale d'Iroise ?

Les réserves naturelles nationales sont des outils de protection créés par l'État.

Elles sont le témoin de l'incroyable diversité de la nature en France. Les équipes qui les gèrent poursuivent trois missions indissociables :

- protéger les milieux naturels, ainsi que les espèces animales et végétales et le patrimoine géologique,
- gérer les sites en partenariat avec les acteurs locaux,
- sensibiliser les publics.

La Réserve naturelle nationale d'Iroise est située en plein cœur de l'archipel de Molène. Elle a été créée en 1992 et comprend le domaine terrestre des îles de Banneg, Balaneg et Trielen, représentant une superficie d'environ 40 hectares.

Depuis le 1^{er} octobre 2016, la Réserve naturelle nationale d'Iroise est gérée par le Parc naturel marin d'Iroise.

Pourquoi une extension de la réserve naturelle nationale aujourd'hui ?

Le Préfet du Finistère et le Préfet maritime de l'Atlantique ont demandé au Parc naturel marin d'Iroise de mener la concertation et de proposer les mesures adéquates pour étendre la Réserve.

L'objectif de cette extension est de protéger des espèces et des habitats vulnérables et de préserver, pour les générations futures, la biodiversité exceptionnelle de l'archipel.

Par ailleurs, dans un contexte d'extinction de masse des espèces, le ministre de la Transition écologique et solidaire a réaffirmé en juillet 2018, dans le plan Biodiversité, l'importance et la nécessité d'étendre les réserves naturelles existantes pour en faire de véritables réservoirs de biodiversité.

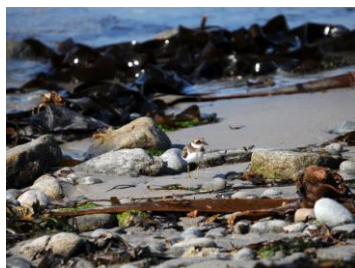
A titre d'exemple on estime qu'aujourd'hui un tiers des oiseaux en France métropolitaine ont disparu. L'archipel de Molène représente à lui seul 10% des effectifs nationaux pour 5 espèces menacées d'oiseaux marins nicheurs en France métropolitaine : le grand gravelot, l'océanite tempête, le puffin des anglais, le goéland brun et l'huîtrier pie.

Quels sont les enjeux environnementaux ?

L'archipel de Molène est devenu une zone refuge pour de nombreuses espèces en raison de la dégradation de l'environnement côtier ces cinquante dernières années (artificialisation de la côte, développement touristique, augmentation du nombre d'animaux domestiques prédateurs, etc.).

Plusieurs oiseaux menacés ou en déclin comme le grand gravelot, l'océanite tempête ou le puffin des anglais subissent sur le continent la pression humaine et celle des espèces qui accompagnent l'homme (chats, chiens, rats, etc.). Un point important du projet d'extension concerne notamment les espaces de pontes des oiseaux sur les estrans.

Le phoque gris ainsi que des végétaux tels que l'oseille des rochers, le chou marin ou l'ophioglosse du Portugal font également partie des espèces sensibles dont la protection sera renforcée par l'extension de la Réserve.



*Grand gravelot, Mickaël Buanic / Agence française pour la biodiversité
Oseille des rochers - Cormoran huppé : Hélène Mahéo / Agence française pour la biodiversité*

En quoi consiste le projet ?

Afin de préserver cet équilibre fragile, le projet comprend l'ensemble des îles et îlots de l'archipel de Molène, ainsi que leurs estrans, du domaine terrestre jusqu'aux limites des plus basses mers de vives eaux. Le milieu marin et l'île habitée de Molène sont exclus du périmètre d'étude de l'extension.

La définition des périodes de restriction d'accès et les périmètres précis de protection seront discutés lors de la phase de concertation. Ces restrictions ne concerneront que les zones et les périodes indispensables à la préservation des espèces sensibles.

Je suis un pêcheur professionnel en mer, qu'est-ce que cela va changer ?

Le milieu marin n'est pas concerné par ce projet, l'extension de la Réserve n'aura pas d'impact sur les activités des pêcheurs professionnels.

Je suis un pêcheur de loisir en mer, qu'est-ce que cela va changer ?

Le milieu marin n'est pas concerné par ce projet, l'extension de la Réserve n'aura pas d'impact sur les activités des pêcheurs de loisir en mer (casiers, lignes, etc.).

Je suis un pêcheur de loisir à pied, qu'est-ce que cela va changer ?

La réglementation applicable à la pêche de loisir à pied est aujourd'hui suffisante pour préserver de manière efficace l'environnement et la ressource. L'extension de la Réserve ne devrait pas la modifier.

J'aime me promener sur l'estran, qu'est-ce que cela va changer ?

Le projet doit permettre de continuer à bénéficier d'un accès à la majeure partie de cet environnement préservé. L'accès à certaines zones sensibles bien délimitées pourra en revanche être réglementé si nécessaire.

A titre d'exemple, l'accès aux zones de pontes sensibles pourrait être interdit à certaines périodes. Les principales plages resteront accessibles.

Quelle est la méthode de concertation mise en place ?

Le Parc naturel marin d'Iroise organise la concertation auprès des acteurs concernés (association de plaisanciers, propriétaires des îles, élus, professionnels, scientifiques, acteurs du secteur touristique, etc.). Des réunions de concertation, qui ont débuté le 7 février 2019, permettront de partager la connaissance sur les enjeux de protection et les activités humaines. D'ici l'été, deux autres réunions seront organisées. Elles devraient aboutir à une proposition de réglementation consensuelle.

Une fois le projet précisé, il sera soumis à enquête publique.

www.parc-marin-iroise.fr

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Le Parc naturel marin d'Iroise fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. En métropole et dans les outre-mer, l'Agence française pour la biodiversité a pour missions d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.
www.afbiodiversite.fr